

Amendements

Numéros

Descriptions

1

Règlement numéro 2009-06, 10 septembre 2009

article 21 ajouté, note «26»

2

Règlement numéro 2015-02, 18 juin 2015

article 18 remplacement de la grille ; modifications aux zones agricoles sites incultes, viables, agroforestières ; ajout de renvois aux notes de l'annexe 2.

3

Règlement numéro 2014-11, 20 août 2015

article 3 Ajout note 27 dans "Autres usages permis"

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME		NUMEROS DE ZONES ET DOMINANCES													Grille des spécifications	2/2								
		33-Av	34-Av	35-Ad	36-Ad	37-Ad	38-F	39-P	40-R	41-R	42-F	43-F	44-Aaf	45-Av										
Cette grille fait partie intégrante du règlement no. 2008-07 Authentifiée le : _____ Le maire _____ La secrétaire-trésorière _____		Révisé le 10 sept. 2009 / 18 juin 2015 Règlement # 2009-06 / 2015-02																						
USAGES															Notes et Normes spéciales	NOTES								
RÉSIDENCE																								
- résidence unifamiliale isolée - résidence unifamiliale jumelée - résidence unifamiliale en rangée - résidence bifamiliale isolée - résidence bifamiliale jumelée - résidence bifamiliale en rangée - résidence multifamiliale - résidence communautaire - maison mobile - maison umimodulaire - chalet																								
INDUSTRIELLE																								
- industrie manufacturière légère - industrie manufacturière artisanale																								
COMMERCIALE À CONTRAINTES																								
- construction et travaux publics - commerce de gros et entreposage - services de réparation des véhicules automobiles - atelier de fabrication et de réparation																								
TRANSPORT																								
- transport de nature régionale - transport de nature locale - stationnement																								
COMMERCE																								
- vente au détail: marchandise en général - vente au détail: produits de l'alimentation - vente au détail: automobiles et embarcations - poste d'essence - restauration - bar - hôtellerie																								
SERVICES																								
- services professionnels et d'affaires - services personnels - services gouvernementaux - services publics et communication																								
COMMUNAUTAIRE																								
- services communautaires de nature régionale - services communautaires de nature locale																								
LOISIR																								
- loisir intérieur - loisir extérieur léger - loisir extérieur de grande envergure - loisir à contraintes																								
EXPLOITATION PRIMAIRE																								
- agriculture/ activités reliées à l'agriculture - foresterie - exploitation minière																								
AUTRE USAGES PERMIS (voir notes)		9,15,16	9,16	6,7,8,9,10,11,12,26	6,7,8,9,10,11,26	6,7,8,9,10,11,26	23,24	1,3	1,3,13	1,3,13	23,24,26	23,24	14	14										
USAGES NON PERMIS (voir notes)																								
- hauteur maximale (étage) - coefficient d'emprise au sol - marge de recul avant (en mètres) - type d'entreposage extérieur - nombre de logement maximal - type d'affichage		2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2										
NORMES SPÉCIALES (chapitre 14)		3,4,8,12,13,15,16,19	8,12,13,15,16,19	3,4,8,10,11,12,13,15,16,19	3,4,8,12,13,15,16,19	3,4,8,12,13,15,19	8,12,13,14,19	5,12	12	12	3,4,8,12,13,14,19	8,12,13,14,19	8,12,13,15,16,19	8,12,13,15,16,19										
Notes :																								
Amendements		1, 2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2										

- Culture du sol, sans élevage
- Abrogée
- Service utilité publique
- Salle de jeu automatique
- Transport local
- Résidence (zone agricole)
- Chalet (zone agricole)
- Industrie artisanale (zone agricole)
- Service public et communication (Zone agricole)
- Usages commerciaux et de services (Zone agricole)
- Exploitation forestière (Zone agricole)
- Exploitation primaire (Zone agricole)
- Parc à caractère récréatif et ornemental
- Art. 40 LPTAA
- Résidence (Agr.viable)
- Chalet (Agr.viable)
- Abrogée
- Abrogée
- Abrogée
- Abrogée
- Serv. publics et communication (zones F)
- Activités forestières (zones F)
- Aucun nouveau serv. d'aqueduc et d'égout
- Résidence intergénérationnelle
- Entreposage municipal de matériel roulant

- Logement dans commerce
- Poste d'essence
- Maison mobile
- Maison unimodulaire
- Service communautaire de nature locale
- Usages industriels et commerciaux à contrainte
- Industrie dans périmètre urbain
- Carrière et sablière
- Lieux d'élimination de déchets désaffectés
- Source d'eau potable
- Étang d'épuration des eaux usées
- Rive et littoral
- Protection milieu forestier
- Zone forestière
- Résidences dans les zones agricoles
- Autres usages dans les zones agricoles
- Abrogé
- Abrogé
- Distances séparatrices odeur
- Territoire d'intérêt
- Abrogé